

# JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

## ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n<sup>o</sup> 34, et Place de la Bourse, n<sup>o</sup> 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

## PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.  
RÉCLAMES — ..... 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors, le 9 Avril

## L'Égypte et la Tunisie

Ce qui caractérise tout particulièrement la politique extérieure de l'Angleterre, c'est le mépris des droits d'autrui. En Égypte, comme naguère au Transvaal, partout où elle a résolu de disposer de ce qui ne lui appartenait pas ou de se l'approprier, elle a agi sournoisement et invoqué des motifs futiles.

En ce moment, la presse de Londres, sans doute dans le but de légitimer la présence des troupes anglaises en Égypte et au Soudan, et de prouver que l'Angleterre doit s'installer définitivement dans ce pays, déclare que la situation de la Grande-Bretagne dans la vallée du Nil est identique à celle de la France en Tunisie.

Voilà ce que nos voisins d'au-delà du détroit ont trouvé de mieux pour motiver la prolongation de leur séjour en Égypte et de lui donner une apparence de raison. Nous disons une apparence, car, en réalité, non seulement cette prolongation n'a pas sa raison d'être, mais elle est abusive et en contradiction avec la promesse que le gouvernement de la reine a faite, à plusieurs reprises, d'évacuer le territoire égyptien dès qu'il serait pacifié.

Or, de l'aveu de tout le monde et de ceux des anglais eux-mêmes qui sont impartiaux et francs, il y a plusieurs années déjà que l'Égypte est complètement pacifiée et que, par conséquent, l'évacuation aurait dû avoir lieu.

Le Soudan lui-même n'est pas menacé ; ce sont les Anglais qui ont inventé la prétendue marche en avant des derviches, pour se donner un prétexte de conquérir ce pays et d'ajourner indéfiniment l'évacuation de la vallée du Nil.

Aujourd'hui, l'expédition soudanaise ne leur suffit plus pour motiver aux yeux de l'Europe l'espèce de main-mise qu'ils ont

résolu d'effectuer sur l'Égypte, il faut qu'ils inventent autre chose.

En prétendant assimiler leur situation sur la terre des Pharaons à celle de la France en Tunisie, il est bien évident qu'ils veulent user à notre égard d'un moyen d'intimidation, afin de nous empêcher, s'il est possible, de protester contre leurs agissements en Égypte, et de demander l'évacuation quand le moment propice sera venu.

Nous le répétons, John Bull est un hypocrite rusé ; il connaît toutes les roueries et ne saurait être arrêté par aucun scrupule. Il dit à la France :

« Si tu ne consens pas à me passer la casse au Caire, je refuserai de te passer le séné à Tunis. »

Voilà qui est peut-être bien habile et qui fait honneur à l'imagination de nos voisins ; mais, malheureusement pour eux, leur malice est cousue d'un fil plus blanc que leur conscience.

Affirmer, à l'instar de Fichte, l'identité des contraires, cela ne manque pas d'audace ; mais dans la question présente, la doctrine du philosophe allemand ne trouve pas son application.

Ce qui est beaucoup plus vrai, c'est que les journaux anglais qui émettent cette prétention exorbitante, comparent deux situations qui n'ont rien de semblable.

En effet, nous leur ferons remarquer que ce n'est pas avec l'assentiment de la France que les Anglais sont allés en Égypte et qu'ils y sont restés jusqu'à ce jour ; tandis que l'Angleterre avait consenti d'avance à l'annexion de la Tunisie par la France.

Voici ce que disait lord Salisbury au moment de l'expédition en Tunisie :

« Le gouvernement a constaté avec une vive satisfaction le succès de l'expérience tentée par la France en Algérie et la grande œuvre de civilisation qui est en train de s'accomplir dans ce pays. Il n'ignore pas que la présence de la France dans ces parages, appuyée comme elle l'est par une force militaire imposante, doit avoir pour effet de lui donner, lorsqu'elle jugera à propos

de s'en servir, le pouvoir d'exercer une pression irrésistible sur le gouvernement de la province voisine de Tunis. C'est là un résultat qu'il a reconnu depuis longtemps comme inévitable, et il l'a accepté sans répugnance. L'Angleterre n'a pas dans ces régions d'intérêts spéciaux qui pourraient lui faire envisager avec crainte ou méfiance l'expansion légitime de l'influence de la France. »

Ce n'est pas tout : deux ans plus tard, le 17 juillet 1880, lord Granville, alors ministre du Foreign Office, s'exprimait ainsi dans une dépêche adressée à lord Lyons, ambassadeur d'Angleterre en France :

« Le gouvernement de Sa Majesté n'éprouve aucune jalousie à l'endroit de l'influence que, par suite de sa puissance et de sa civilisation supérieure, la France exerce ou pourra exercer sur la Tunisie. »

On voit, par ces deux citations, que les Tories et les libéraux sont complètement d'accord sur cette question. Il est donc au moins étrange que l'on revienne aujourd'hui en Angleterre sur ce passé et que certains journaux de Londres prétendent assimiler la situation de la Grande-Bretagne en Égypte à celle de la France à Tunis.

Aucune puissance en Europe n'a jamais partagé la manière de voir de ces feuilles ; aucune puissance ne consentira à admettre cette identité des contraires. Tout le monde, en Europe, sait bien que l'occupation de l'Égypte par les Anglais n'est que momentanée et qu'elle doit prendre fin, tandis que notre protectorat sur la Tunisie est définitif et incontestable.

Non seulement la France n'a jamais admis que l'occupation de la vallée du Nil par l'Angleterre puisse se prolonger indéfiniment, mais elle n'a pas manqué, chaque fois que l'occasion s'en est présentée, de protester contre une telle prétention qui porte atteinte aux droits du peuple égyptien.

Chaque fois que la question de l'évacuation a été agitée, elle a demandé que le gouvernement de Saint-James tint la promesse qu'il a faite de quitter l'Égypte.

Quelles que soient les prétentions de la Grande-Bretagne, nous avons la conviction que les grandes puissances ne consentiront jamais à ce que sa situation en Égypte puisse être assimilée à celle de la France en Tunisie. Si lord Salisbury avait l'aplomb de soutenir cette thèse, il se donnerait un démenti à lui-même.

J. QUERCYTAÏN.

## VIVE LE SENAT !

Le *Matin* raconte ainsi la manifestation de dimanche :

Le grand prix du Printemps a donné lieu, dimanche, à une manifestation politique aussi violente qu'inattendue. Auteuil a voulu venger le Sénat des cris séditieux qui avaient été poussés contre lui à Toulon et à Marseille et, plus récemment, aux alentours du Luxembourg.

M. Bourgeois et ses amis accompagnaient le président de la République, qui était l'invité de la Société des steeple-chases.

Un peu avant trois heures, une compagnie des gardes de Paris vient se ranger au pied de la tribune officielle et forme la haie.

A ce moment, les cris répétés de : « Vive Félix Faure ! Vive le président ! » se font entendre. Mais on crie aussi : « Vive le Sénat ! » et ce cri domine bientôt tous les autres. La surprise est vive, et le président de la République qui, sur tout son parcours, a été l'objet de nombreuses ovations, ne paraît pas le moins étonné. Cependant, il prend place dans la tribune présidentielle, après avoir reçu la bienvenue du président de la Société des steeple-chases, M. le prince de Sagan.

Nous remarquons la présence de nombreuses personnalités du corps diplomatique et la plupart des ministres.

Mais le bruit se répand dans la foule que l'on va manifester avec plus de violence encore, non contre le chef de l'Etat, mais contre ses ministres.

## Contre le Cabinet

La grande épreuve vient d'être courue. M. Félix Faure, accompagné du général Tournier, du commandant Moreau, des généraux Jamont et de Négrier et de M. Philippe Croizier, quitte la tribune présidentielle et va visiter le Paddock.

Quand il passe devant les tribunes, il est salué

comme un mouton, je vous le promets.

Mais vous, à votre tour, jurez-moi que le nom de Mlle Mollien ne sera pas prononcé dans toute cette affaire.

Vous l'avez deviné, c'est à cause d'elle que j'ai souffleté Dubulle ; c'est à cause d'elle que je me bats avec le misérable qui m'en a séparé par ses mensonges et ses infâmes calomnies.

Et, cependant, je ne veux pas qu'il soit question d'elle ; la renommée d'une jeune fille est comme la limpidité d'un diamant, le moindre souffle la ternit, et l'halaine des Dubulle est empestée.

C'est compris, cher, dit d'Orgeval, une simple querelle de café, un pied écrasé, un mot malsonnant, un verre renversé.

Parfaitement, le prétexte est plausible, la cause... nous serons seuls à la connaître avec nos adversaires.

Et les ordres, demandèrent les jeunes gens ?

Je m'en rapporte à vous, fit Savreux avec indifférence, j'accepte d'avance toutes les conditions qu'on vous proposera et ce que vous déciderez sera bien.

Maintenant, mes amis, ajouta Paul presque gaiement, au revoir et à ce soir, je vais mettre ordre à mes affaires et écrire quelques lettres.

Au revoir et encore une fois merci.

## II

### Complice

Quelques instants après le départ de Savreux, Dubulle lui-même, ayant réglé avec ses amis les conditions de la rencontre, quittait le café de la Paix.

Il était encore horriblement pâle, mais une joie mauvaise brillait dans son regard, éclatait dans toutes sa personne.

A (suite.)

FEUILLETON DU « JOURNAL DU LOT » 2

## HAINES MORTELLE

PAR

A. DES ORMEAUX

### I

#### Le Défi

— Je maintiens ce que j'ai dit, monsieur Dubulle, vous êtes un larron d'honneur et un misérable !

Sous l'injure, Dubulle bondit comme sous la fine méche d'une cravache ; renversant le guéridon de marbre qui le séparait de son adversaire, il s'élança sur lui la main haute.

Il n'eut pas le temps de frapper.

Savreux, le son gant, lui fouetta trois fois le visage et, reculant d'un pas, se mit en garde, attendant le choc de son ennemi.

Mais sur la terrasse, tous les consommateurs s'étaient levés et s'interposaient.

Dubulle, écumant de fureur, l'injure aux lèvres, furieux de son impuissance, s'écriait, en se débattant entre les mains de ceux qui le retenaient :

— Tu ne mourras que de ma main, demain je te tuerai comme un chien !

— Ces messieurs se tiendront à vos ordres, fit Paul froidement, en désignant les deux jeunes gens qui l'accompagnaient.

Et, saluant à la ronde, il s'éloigna rapidement suivi de ses amis.

Les trois hommes marchèrent quelques instants, sur les boulevards, côte à côte, en silence, réfléchissant, diversement impressionnés par la scène qui venait de se passer.

Au bout de deux ou trois cents mètres de marche, Savreux s'arrêta brusquement et, prenant ses deux amis par le bras :

— Vous vous demandez si je suis devenu fou, fit-il ?

— Je t'avoue franchement, répondit l'un d'eux qu'on appelait Luc d'Orgeval, que tu me déconcertes absolument, je ne te reconnais plus. Il faut que tu aies des raisons bien graves pour fouler ainsi aux pieds, d'un seul coup, tes principes et ton passé.

— Que veux-tu dire ?

— Dame ! nous savons tous que, si tu es passé maître en l'art de tuer les autres, tes sentiments religieux t'ont jusqu'à ce jour, empêché de mettre ta redoutable force à profit.

Nous t'avons toujours connu doux, bon, conciliant ; nous nous souvenons même de la noble façon dont tu pratiquais le pardon des injures.

N'est-ce pas à ta bonté, à ta patience, que je dois d'être aujourd'hui ton ami ?

Te souviens-tu des railleries, des quolibets, des insultes que nous faisons pleuvoir sur toi, à cause de tes croyances et de ton amour pour l'étude ?

Que de lâches provocations nous t'avons lancées à la figure, sachant bien que tu ne les relèverais pas, non par crainte mais parce que le duel t'inspirait une juste horreur ?

Te souviens-tu de la façon dont tu t'es vengé de moi,

un de tes plus acharnés persécuteurs ? En m'ouvrant ta bourse un soir où j'allais être exécuté au cercle pour ne pas avoir réglé mes pertes du jeu.

— Ne parlons plus de cela, fit vivement Savreux, en tendant ses mains à d'Orgeval qui les étreignit fortement. M'approuves-tu ?

— J'ignore ton secret, et je ne te le demande pas ; je te sais incapable d'une vilénie, cela me suffit, je suis tout à toi.

— Merci.

Et toi, interrogea Savreux, s'adressant à son autre compagnon.

— Je suis de l'avis d'Orgeval, je n'ai besoin d'aucune explication, si tu te bats c'est que la cause est juste, dispose de moi.

— Merci, mes chers amis, merci de votre confiance et de votre loyale amitié, reprit Paul tout ému.

Vous avez raison, j'ai des motifs puissants de désirer ce duel que je veux impitoyable, sans merci, mortel.

Vous ne me demandez pas mon secret, mais, moi, je tiens à vous le livrer.

Confiance pour confiance ! Et puis, vous serez là pour défendre ma mémoire s'il m'arrive malheur.

Les deux jeunes gens se récrièrent, avec un geste d'incrédulité :

— Allons donc, toi blessé !

— Et pourquoi pas ? J'ai bien peu le désir de défendre mes jours ; je vous l'ai dit tout à l'heure, ma vie est manquée, mon mariage est rompu, j'ai le cœur brisé ; à quoi bon vivre ?

— Tu vas nous jurer de te défendre, ou nous t'abandonnons.

— Soyez tranquilles, je ne me laisserai pas égorgé

par de nombreuses acclamations. Mais aux cris de : « Vive Félix Faure ! » se mêle encore le cri intempestif de : « Vive le Sénat ! » L'orage gronde, et on sent qu'il éclatera quand celui devant qui toutes les hostilités se taisent sera parti. La manifestation va prendre maintenant son véritable caractère, car elle est dirigée spécialement contre les ministres. Un remous se fait et la tempête va éclater. C'est M. de Mohrenheim qui paraît. « Vive la Russie ! vive Morenheim ! » crie-t-on de toutes parts.

**Conduite de Grenoble**

Voici les ministres. D'abord, M. Bourgeois, puis M. Mesureur. Une immense clameur retentit : « Vive le Sénat ! A bas Bourgeois ! » vocifère la foule, toujours menaçante. Le président du conseil, pâle, mais très maître de lui, semble ne point prêter attention à cette manifestation hostile.

M. Mesureur, qu'accompagne un attaché de son cabinet, s'arrête interdit, et les huées redoublent, plus violentes encore. Le ministre du commerce hausse les épaules et presse le pas.

MM. Ricard et Doumer se montrent, à leur tour, au haut du malencontreux escalier de la loge présidentielle et reçoivent leur part de protestations. On ne se contente pas de crier : « Vive le Sénat ! » on crie maintenant : « A bas le ministère ! A bas Bourgeois ! » Des bordées de sifflets retentissent ; les quolibets pleuvent sur les pauvres ministres ; le charivari est effroyable.

Les ministres, grâce à la police, ont pu regagner leurs voitures ; les grilles s'ouvrent et ils quittent au galop le champ de courses, où ils ne s'attendaient pas à être reçus de pareille façon.

C'est l'indice d'un revirement inquiétant pour le chef de l'Etat, protecteur du cabinet Bourgeois.

**Les journaux de Paris**

**Le Figaro :**

Le président se promène toujours. Plus il sent le froid, plus il se promène, espérant enfin tomber au milieu de groupes plus sympathiques. Ceux qui l'accompagnent aimeraient mieux lui voir abrégier son parcours ; il va jusqu'à l'endroit où rentrent les chevaux, et il entend cette fois de vraies acclamations ; mais c'est le jockey vainqueur qu'on applaudit !

**L'Intransigeant :**

Le mois dernier, les sénateurs étaient fort mécontents d'avoir été conspués pendant le voyage présidentiel, par le Midi tout entier. Hier, ils ont eu un semblant de revanche ; mais nous doutons fort qu'ils en soient plus fiers pour cela.

**L'Autorité :**

En revenant hier des courses d'Auteuil, M. Félix Faure, s'il s'est fait illusion sur sa véritable popularité, en prenant celle que lui fabriquait la police pour des ovations de bon aloi, a eu le loisir de méditer sur l'inconstance des choses d'ici-bas. Il a pu se convaincre peut-être que ce n'est pas impunément qu'on manque à ses devoirs et qu'on dévie de la ligne droite. La journée d'Auteuil est pour lui le commencement de l'expiation.

**Le Soleil :**

Nos gouvernants se souviendront des courses d'hier, où le public leur a donné la mesure de la popularité dont ils jouissent.

**La Libre Parole :**

La foule moqueuse se pressait autour des ministres, et il a fallu l'intervention de deux commissaires de police et de nombreux agents pour les dégager. Au départ, les cris toujours plus nombreux de : « A bas le ministère ! A bas Bourgeois ! » ont accompagné pendant un certain temps les voitures de nos ministres, qui semblaient faire mauvaise contenance en présence des cris hostiles.

**L'Echo de Paris :**

Au fur et à mesure que les ministres sortent, les vociférations redoublent. La manifestation prend une réelle importance et, pendant un quart d'heure, c'est un redoublement très nourri d'exclamations peu flatteuses pour le gouvernement : « A bas le ministère ! Vive le Sénat ! » A un moment, la foule reconnaît un sénateur et lui fait une ovation.

**Le Rappel :**

Les quelques cris sénatoriaux poussés par quelques privilégiés du pesage, hier à Auteuil, ne sont pas pour empêcher le char de l'Etat de rouler, ni les ministres d'opérer des réformes, et puis ces quelques cris feront plaisir aux sénateurs : ils auront eu leur œuf de Pâques.

**Le Temps :**

C'est à 5 h. 1/2, pendant que se courait le prix de Madrid, que le président de la République a quitté la tribune pour regagner sa voiture. A ce moment, les cris de : « Vive le Sénat ! » redoublent avec une insistance qui se manifeste surtout sur le passage des ministres. On a crié : « A bas Bourgeois ! » et « A bas Ricard ! » Ajoutons même que quelques-uns des ministres ont

préféré descendre du côté du champ de courses, pour éviter la reprise des manifestations dont leurs collègues avaient été l'objet, mais qu'ils ont été retrouvés à la porte de sortie, où l'on a crié avec plus d'intensité encore. M. de Mohrenheim, ambassadeur de Russie, a été accueilli par les cris de : « Vive la Russie ! »

**Le Journal des Débats :**

Les journaux ministériels affectent le plus profond dédain pour la manifestation hostile au cabinet, favorable au Sénat qui s'est produite hier à Auteuil, avec une énergie significative. Nous donnons plus loin les détails de cet incident. La mauvaise humeur de nos confrères est la preuve que le coup a été rude pour M. Bourgeois et ses collègues.

L'un d'eux, le *Radical*, prétend que les manifestants d'hier ont donné un triste exemple ; nous croyons nous souvenir que ce triste exemple a été donné à Marseille, à la Ciotat, il y a quelques jours. M. Bourgeois, ce jour là, encourageait les cris séditieux, et le *Radical* ne songeait point à en blâmer les auteurs.

**INFORMATIONS**

**France et Russie**

Le *Nord*, organe officieux de la chancellerie russe, publie en un caractère spécial l'importante note ci-après :

Les prétentions étranges du gouvernement britannique en Egypte, ayant provoqué une opposition aussi formelle qu'énergique de la France et de la Russie, les feuilles de la Tamise ont cru utile, pour la défense de l'expédition de Dongola, de faire quelques insinuations malveillantes. Telle est cette invention d'une prétendue pression exercée par la Russie sur le cabinet de Paris, pour obtenir la démission de M. Berthelot.

Nous engageons nos confrères d'outre-Manche à cesser leur campagne, dont les tendances sont trop visibles. Ils perdent leur temps. La France et la Russie sont trop unies par l'identité de vues et les sympathies mutuelles, pour se laisser désunir par des insinuations enfantines.

La Russie, il est vrai, n'a aucun intérêt direct et immédiat dans la question Egyptienne ; mais les intérêts de son allié lui sont aussi chers que l'ont été pour la France les intérêts russes dans l'Extrême-Orient. Les liens qui unissent l'empire de Russie et la grande République de l'Europe occidentale sont si étroits et si intimes, que le monde doit s'habituer à les voir marcher, dans toute question internationale, la main dans la main, comme il sied à deux fidèles alliés.

**EN GRÈCE**

**Les jeux olympiques. — Manifestation francophile**

Les fêtes ont commencé le dimanche de Pâques à Athènes. L'inauguration de la statue de M. Averof, élevée à l'entrée du Stade, a eu lieu. Malgré une pluie battante, une foule immense assistait à cette inauguration. Le prince héritier a enlevé le voile de la statue au milieu de vifs applaudissements. Il a parlé de M. Averof comme du grand chorège des jeux olympiques modernes.

Le paquebot *Sénégal* est arrivé avec de nombreux passagers français ; parmi eux, il faut citer MM. Larroumet, Salomon Reinach, Hugues le Roux, etc.

Au département, la foule a salué les Français par des manifestations enthousiastes.

**La démission de M. Casimir-Périer**

Tout ce qui se rapporte, de près ou de loin, à la démission de M. Casimir-Périer, préoccupe l'opinion, en ce moment surtout où la situation politique revêt un caractère particulièrement grave. S'il faut en croire un rédacteur du *Figaro* qui signe Y, le véritable motif de la démission de M. Casimir-Périer est encore inconnu.

On procédait l'autre semaine, dit notre confrère, à Saint-Philippe-du-Roule, aux obsèques d'un homme, jeune encore, auxquelles assistait avec une grande simplicité d'allures, M. Casimir-Périer, ami de la famille du défunt. Il avait été l'un des témoins au mariage de la fort jolie veuve, qui eut lieu il y a une huitaine d'années. Très modestement, il se perdit dans la foule, et ce n'est qu'à la fin de la cérémonie funèbre qu'il rejoignit un de ses bons amis, que j'ai l'honneur de connaître, et qui fut un de ceux qui lui reprochèrent le plus vivement sa défection.

Assez étonné de les voir causer dans une telle intimité, j'attendis qu'ils se séparassent et je rejoignis aussitôt mon ami qui, allant au-devant de ma question, me dit d'un ton attristé :

« Oui, oui, je pressens ce que vous voulez me demander ; vous êtes surpris de me voir en si bonnes relations avec Casimir-Périer, quand, il y a peu de temps encore, vous m'avez entendu

l'attaquer, le blâmer et l'accuser d'être la cause de la déplorable situation dans laquelle nous nous enlions chaque jour davantage. Eh bien ! le duel auquel nous assistons a opéré entre nous un rapprochement et, pendant que j'étais chez lui, pas plus tard qu'avant-hier, il voulut faire la paix avec moi. Cela ne fut pas difficile.

» Sans souffler mot, il ouvrit sa bibliothèque et, dans un tiroir dissimulé, il prit un papier qu'il me remit en disant : « Lisez, et après vous me direz si j'ai eu tort de donner ma démission de président de la République. »

» Je fus confondu et très ému par la lecture de ce papier ; et je ne pus que lui répondre : « Vous avez bien fait, j'en dois convenir maintenant. »

» Ce n'est donc pas, ajouta mon ami, par caprice, par une fatigue prématurée du pouvoir, par manque d'énergie et de courage qu'il a donné sa démission. On saura un jour, pour sa justification, pourquoi il s'est résolu à abandonner si subitement le pouvoir. »

**CHRONIQUE LOCALE ET RÉGIONALE**

**Épidémies au 7<sup>e</sup> de ligne**

L'état sanitaire de notre régiment est loin de s'améliorer, et tous les démentis plus ou moins officiels ne valent pas contre le dernier état-civil qui mentionne trois nouveaux décès, ce qui porte à seize le chiffre total depuis quelques semaines. Hier encore un malheureux soldat est mort : l'ordonnance du colonel, après cinq jours de séjour à l'hôpital, a été enlevé par la méningite cérébro-spinale.

Et devant de pareils faits, quelles mesures prend l'autorité militaire ? Aucune.

Autrefois, en présence d'une épidémie sévissant sur une pension, un lycée, une caserne, on licenciat ; on diminuait autant qu'on le pouvait le foyer d'infection ; il paraît que ce n'est plus la mode aujourd'hui.

Le commandement du 7<sup>e</sup> avait, avec les congés de Pâques, une occasion facile pour envoyer en permission de quinze jours les quatre cinquièmes du régiment et pour faire désinfecter les locaux par le dernier cinquième. Avec une inconscience incroyable, il n'a envoyé chez eux que quinze hommes par compagnie.

Et qu'on n'objecte pas que licencier les quatre cinquièmes du régiment c'était disséminer l'épidémie, car si l'argument est juste, quinze hommes par compagnie suffisent à la disséminer, et alors il ne fallait accorder aucune permission.

La vérité c'est que les soldats, affaiblis par un surmenage reconnu de tous, par l'effet moral produit par ces décès nombreux et rapides, sont un terrain favorable à toutes les infections. Qu'on en juge par la liste suivante des affections dont un ou plusieurs cas sont en traitement à l'hôpital : angine, scarlatine, rougeole, typhoïde, méningite cérébro-spinale, pneumonie-infectieuse.

Peut-être veut-on, en ne licenciant pas, prouver qu'il n'est pas possible de désinfecter sans avoir de nouveaux locaux et obliger la ville à acheter les Petits-Carmes. On a dans cette question montré beaucoup trop le bout de l'oreille et oublié que les traités sont les traités, qu'ils doivent être observés aussi bien par l'élément militaire que par l'élément civil et que les menaces et les ultimatums les plus violents sont impuissants contre eux.

Nous ne voulons tirer de ce qui précède qu'une conclusion. Le 7<sup>e</sup> de ligne est décimé par une épidémie ; une première mesure s'impose d'urgence et la refuser c'est tuer de gaité de cœur un certain nombre de nos enfants ; il faut licencier le 7<sup>e</sup> et désinfecter sérieusement la caserne Bessières.

\* \* \*

Pour montrer à nos lecteurs combien peu nous exagérons, donnons un fait précis : à une des dernières marches, par une froide matinée et des brouillards intenses, un soldat tombe harassé et couvert de sueur ; comme soulagement on le met dans une des voitures de corvée que nous voyons journellement circuler en ville et dont les planches sont espacées de 0,25 centimètres, laissant le

trouper exposé à toutes les intempéries vent, pluie, brouillards. En rentrant à Cahors, le malheureux entre à l'hôpital ; trois jours après il était mort. X...

**Au camp d'Arnis**

Mardi dernier, pendant les manœuvres exécutées au camp d'Arnis, un soldat du 7<sup>e</sup> de ligne s'est cassé une jambe en sautant un fossé.

**Une bonne mesure**

M. le préfet du Lot vient de recevoir de M. le ministre des travaux publics la circulaire suivante :

Monsieur le Préfet,

L'attention de l'administration a été appelée sur la question de savoir si les cantonniers des services de routes, de navigation et de ports maritimes peuvent recevoir, en temps de paix, la totalité de leur salaire pendant la durée des exercices ou manœuvres auxquels ils sont convoqués, comme appartenant à la réserve de l'armée active ou à l'armée territoriale.

J'ai décidé que les cantonniers seraient maintenus en possession de l'intégralité de leur salaire pendant les périodes d'instruction militaire accomplies par eux.

Recevez, monsieur le préfet, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Le ministre des travaux publics,  
Ed. GUYOT-DESSAIGNE.

**Protestation**

M. Delport, conseiller municipal et conseiller général du canton Sud de Cahors, adresse aux journaux la lettre de protestation suivante, relativement à certaines accusations dont il serait l'objet à Cahors :

Monsieur le directeur,

J'ai pour principe de ne jamais répondre aux calomnies dont je suis l'objet. L'expérience m'a démontré que le bon sens public en fait facilement justice.

On m'accuse de n'avoir pas fait mon devoir de patriote pendant l'année terrible. Cette accusation me touche trop vivement pour que je ne la réfute pas par tous les moyens qui sont en mon pouvoir.

J'ai fait mon devoir, tout mon devoir, lorsque bien d'autres se dérobaient. Mes électeurs, qui ont fait avec moi leur service militaire, ne l'ont pas oublié.

Je n'ai voulu prendre possession de mon poste de juge de paix de Lalbenque que deux mois après la guerre.

Veillez agréer, Monsieur le directeur, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

A. DELPORT,  
Conseiller municipal,  
Conseiller général du canton Sud de Cahors.

**Souscription Pasteur**

M. Izenic, inspecteur d'académie du Lot, adresse au personnel des instituteurs du département une circulaire où il fait appel à leur bonne volonté, pour recueillir des souscriptions en vue d'élever à Paris un monument à Pasteur.

En même temps, il leur fait connaître la composition de la commission formée à Cahors et qui s'est donnée pour mission de centraliser les offrandes.

Elle est ainsi constituée : MM. Izenic, inspecteur d'académie, président ; Tailleu, directeur de l'école normale, trésorier ; Cahier, professeur à l'école normale, secrétaire ; Fournier, professeur au lycée ; Serres, professeur au lycée ; Delpech et Triaire, inspecteurs primaires ; Caviolle, docteur-médecin ; Vidal, membre du conseil départemental ; Mmes Baillet, directrice du collège des jeunes filles ; Escande, directrice de l'école normale ; Bonnet, membre du conseil départemental.

**Le recensement**

D'après le recensement qui vient d'être fait, la population de Cahors (ville, faubourg Saint-Georges et Cabessut) serait en diminution de près de 1,000 habitants depuis le recensement de 1891.

Voici, en effet, les chiffres approximatifs du recensement de 1896 :

Population de la ville de Cahors et des faubourgs Saint-Georges Cabessut : 11,000 habitants.

Population comptée de fait (soldats, couvents, etc) : 2,130.

Nombre de ménages : 3,450.  
Nombre de maisons : 2,130.

**Enquête**

Une enquête d'utilité publique est ouverte par M. le préfet du Lot, au sujet de la demande de M. Dutert, propriétaire des houillères du Lot, qui désirerait établir sur certaines routes du territoire de la commune de Viazac, un chemin de fer à voie étroite et à traction animale, pour le transport de ses charbons.

**Adjudication à l'hospice**

Le vendredi 24 avril, à 2 heures du soir, à l'hospice de Cahors, aura lieu l'adjudication du lot de serrurerie.

Montant des travaux, 11,387 fr. 75; cautionnement, 1,100 francs.

**Ecoles nationales d'arts et métiers**

Les épreuves écrites et manuelles formant la première partie du concours d'admission aux écoles nationales d'arts et métiers auront lieu à la préfecture, les mercredi, jeudi et vendredi, 1<sup>er</sup>, 2 et 3 juillet 1896.

Les dates des épreuves orales seront ultérieurement déterminées.

Les demandes d'admission au concours, accompagnées des pièces exigées par les règlements, doivent être adressées, avant le 1<sup>er</sup> mai, à M. le préfet du département du Lot.

**Collège de Figeac**

Par arrêté ministériel en date du 3 avril 1896, M. Combes, principal du collège de St-Flour, est nommé en la même qualité au collège de Figeac, en remplacement de M. Savouret, nommé principal du collège de Bône.

**Tentative de chantage**

Nous recommandons à nos lecteurs la lettre suivante. C'est un procédé de chantage éhonté qui n'a de nouveau que l'audace des voleurs, essayant de choisir leurs victimes jusque dans les casernes.

Prison de Leon, 31 mars 1896.

Monsieur le maître tailleur du 7<sup>e</sup> régiment d'infanterie de ligne. Cahors (France).

Au mois de janvier 1894, j'étais trésorier général du corps d'armée expéditionnaire du Sud commandé par S. M. l'Empereur du Maroc, détaché au mois de mai dernier, la colonne était destinée au recouvrement des contributions des tribus rebelles du Sud.

Le 20 février, pour une courte absence que nous fîmes avec un autre officier général, à notre retour, le prince Arraf nous fit appliquer à chacun un châtement corporel; cet ignoble traitement, quoique réglementaire chez nous, ne laisse pas de blesser profondément l'amour-propre de celui qui le reçoit. Sans proférer une plainte je me rendis à ma tente d'où je partis de nuit, désertant le camp et emportant avec moi une petite caisse contenant une partie des bijoux des femmes du harem qui accompagnaient l'Empereur. Le 28 février, après des périls sans nombre et harassé de fatigue, j'arrivais à Gibraltar, passant le détroit sur un petit bateau pêcheur. Le lendemain je me rendis chez un joaillier israélite qui, après un minutieux examen des bijoux, m'offrit seize cent trente mille francs pour des objets qui valaient plus du double; ma situation ne me permettant pas de transiger, j'acceptais. Je fis venir de Fez, ma fille, sa gouvernante et sa nourrice et passâmes en Espagne.

Les journaux commentaient déjà ma affaire et dans la crainte de perdre mon capital, je résolus de le mettre en sûreté loin de moi; à cet effet je me rendis à Cahors et je déposais en un lieu sûr, dans une petite caisse hermétiquement fermée et à 60 centimètres de profondeur, les seize cents mille francs en quatre liasses de billets de banque de quatre cents mille francs chacune, je revins en Espagne. Je mis le plan dans une des malles de ma fille sous double fond vissé et à son insu, puis je la mis dans un pensionnat. Dans le courant d'août dernier voyant que les fonds que j'avais conservés avec moi touchaient à leur fin (30,000 fr.), je me décidais à faire un second voyage à Cahors, afin de puiser un peu au dépôt enfoui, quand je fus arrêté à la gare et conduit à cette forteresse comme auteur présumé de la soustraction des bijoux.

À l'interrogatoire que l'on me fit subir, je n'avouai que la désertion et le châtement qui l'a motivée. Je ne sais si mon gouvernement obtiendra mon extradition, mais dans le cas affirmatif, il est de mon devoir de père d'assurer l'avenir de ma chère enfant, et c'est dans ce noble but, Monsieur, que je vous écris afin de vous proposer de m'aider à rentrer en possession du capital précité et aux conditions suivantes: 1<sup>o</sup> Que le secret

le plus absolu sera gardé à cet effet, attendu qu'il y va de l'avenir de ma chère enfant et de ma vie; 2<sup>o</sup> que vous ferez les avances des frais de voyage de ma fille et des deux dames qui l'accompagnent, depuis ici jusqu'à Cahors; 3<sup>o</sup> que vous les recevrez chez vous et qu'à son arrivée, ma fille vous remettra une lettre détaillée et sa malle, de laquelle vous retirerez le plan afin de l'étudier; 4<sup>o</sup> que le lever du coffret se fera de nuit et également son ouverture qui se fera de nuit, chez vous, en présence de ma fille; 5<sup>o</sup> que vous garderez pour vous et à titre de reconnaissance, cinq cents mille francs, que vous placerez le restant dans une banque sûre au nom de ma fille Fatima, que vous mettez dans un bon pensionnat pour terminer son éducation et que vous veillerez sur elle et sur ses intérêts, comme si elle était votre propre enfant; que vous garderez chez vous les deux dames qui l'accompagnent jusqu'à ce que l'on décide de moi.

Si je m'adresse à vous, Monsieur, c'est qu'à mon voyage à Cahors, je demandais à un militaire de votre régiment s'il connaissait une personne de toute confiance et de bons sentiments dans le pays et après un instant de réflexion, il me dit: le Maître tailleur de mon régiment. J'ajouterai que je suis ici l'objet d'une surveillance active, c'est ce qui m'empêche de correspondre directement avec vous, mais un ami, dans lequel j'ai toute confiance et qui ignore le fait principal de ma détention, veut bien se charger de vous faire parvenir celle-ci et me remettre celles que vous lui dirigerez pour moi, à cet effet, votre lettre sera mise sous double enveloppe, celle intérieure, à Sidi Mohamed ben Amar cheik, ex-trésorier général, prison d'Etat, Leon; celle extérieure: Al Sr Don Alberto Mananarès del Pinard, Espana, provincia de Leon, partido de Valencia D. Juan, en Castilfalé.

Je vous envoie ci-inclus deux entrefilets du journal qui fait mention de mon affaire et qui se publie en français. Si vous acceptez, tout peut être terminé en un mois.

Dans l'attente d'une réponse prompte et favorable, je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de ma haute considération.

MOHAMED BEN AMAR CHEIK.

**CAUSERIE**

sur l'Exposition des Magasins du Printemps, Cahors.

Toulouse, 6 avril.

Suivre de près les évolutions de la mode et du confortable modernes partout où elles se manifestent est notre tâche habituelle; c'est ce qui vous explique chères lectrices, cette causerie.

Je suis venue dans cette charmante ville pour visiter et vous décrire ensuite dans ses grandes lignes la remarquable exposition de nouveautés faite par les magasins du Printemps.

D'abord, dans le hall d'entrée une collection très variée de meubles fantaisie, sièges d'appartements et de jardins.

Remarqué un très original fauteuil de forme antique à coussins mobiles.

Un peu plus loin, un joli groupe de costumes d'enfants, fillettes, garçonnets, cyclistes, etc... etc... tout cela au milieu de riches tentures, de splendides étoffes pour ameublements et de très beaux tapis de table style Moyen âge, Renaissance et Louis XV.

Nous voici au milieu d'une profusion de tissus pour robes, où nous remarquons des alpagas, des mohairs aux teintes chatoyantes, des étoffes anglaises des covercoat, des tissus poil de chèvre très brillants, des neigeuses, des étamines de laine, des écossais, des linons, de ravissants tissus laine et soie de tons rompus très séduisants à l'œil.

Quant aux soieries, que de merveilles! Ce sont des taffetas impressions sur chaînes, des tissus brodés genre Louis XV et Louis XVI, de nuances très douces, très éteintes, des taffetas glacés, caméléon vert ramier, etc.

Passons rapidement devant ces délicieux colifichets de dentelles, de tulles, de mousselines, de soies si vaporeuses, si parisiennes.

Signalons un nouveau corsage ajusté, en rubans fil de lin, de forme irréprochable, et arrivons aux toilettes féminines:

1<sup>o</sup> Costume de jeunes filles, genre tailleur. d'une simplicité exquise en lainage mélangé, ton gris bleu hussard, jupe unie, veste à basques ondulées, ouvrant sur un gilet de drap blanc avec col très haut, garni boutons bijouterie;

2<sup>o</sup> Robe habillée pour jeune fille en étamine de laine bleue, jupe ouvrant à chaque lès sur un crevé de taffetas glacé vert et bleu, plissé en éventail, corsage entré dans la jupe très flou, ceinture et col torsades en taffetas glacé, le tout d'un effet charmant, et complété par un collet de même étoffe garni d'une énorme ruche de taffetas.

3<sup>o</sup> Robe de voyage en tissu multicolore, zébré, de tons très adoucis, revers en satin noir, plastron mousse, avec barrettes noires, très réussi et d'un heureux, très heureux effet, ces mélanges de teintes;

4<sup>o</sup> Ravissante toilette de visite en étamine de laine brochée vert laitue, corsage linon brodé

avec languettes sur le haut des manches et formant basques derrière; une petite merveille d'élégance et de goût;

5<sup>o</sup> Élégante robe de visite en taffetas bleu de roy, impression sur chaîne avec petits entredeux à la jupe et aux manches, collarète Renaissance, très remarquable toilette de style;

6<sup>o</sup> Robe de réception, taffetas changeant mauve et vert, corsage ajusté en broderies witel, garnies au bas de jupe et au haut des manches de volants gaze haute nouveauté;

7<sup>o</sup> Toilette de cérémonie en magnifique brocart de soie Louis XV vert très doux, impression sur chaîne, le corsage formant habit, ouvre devant sur un adorable chiffonné de vraies dentelles. Tout simplement admirable, cette toilette dont la conception rappelle avec son élégance toute particulière la mode dix-huitième siècle dans son exquise frivolité.

(A suivre).

Mme \*\*\*

**Figeac**

Depuis deux ou trois jours, les négociants de notre ville gagnés par la contagion des villes voisines, refusent les sous étrangers.

Il semble que l'administration des finances n'ait pas compris ses devoirs en cette occasion. Il ne lui était pas permis d'ignorer, en effet le commerce illicite dont la monnaie de billon étrangère était depuis longtemps l'objet, tandis que la masse du public est loin de soupçonner qu'il y ait un bénéfice quelconque à introduire frauduleusement en France des sous étrangers.

L'administration s'est bornée à faire connaître sans explications et par une modeste petite affiche clouée à ses guichets, qu'elle n'acceptait pas la monnaie de billon étrangère.

Mieux que personne elle savait à quoi s'en tenir sur l'invasion toujours croissante de cette monnaie et sur la dépréciation qui la frappait. Elle aurait dû, en expliquant les motifs de son refus, mettre le public en garde dès le début.

De cette façon elle eût empêché l'entrée dans notre pays de sommes assez considérables. Il est regrettable qu'elle n'ait songé qu'à ses propres intérêts.

Comme toujours, les tout petits seront les seules victimes, et c'est probablement pour cela que l'administration des finances n'a pas pris la peine de les prévenir.

**Saint-Céré**

Dimanche ont eu lieu, à 10 heures, les obsèques de M. Bertal, directeur de l'école primaire supérieure de garçons, dont nous avons annoncé le décès. Une foule d'assistants, venue de tout les points du canton, assistait à cette funèbre cérémonie. A 9 h. 1/2, la municipalité et les fonctionnaires, escortés par la compagnie des sapeurs-pompiers sont arrivés à l'école supérieure, où s'est formé le cortège. Le deuil était conduit par M. Izenic, inspecteur d'académie, assisté de MM. l'inspecteur primaire et le Maire de Saint-Céré.

Au cimetière, M. Izenic, inspecteur d'Académie, avec l'élégance de langage et l'élévation de pensées dont il est coutumier, a rendu hommage aux qualités du défunt en rappelant sa brillante carrière. Dans cette circonstance, comme dans celles où il nous a été donné d'écouter à Saint-Céré son éloquente parole, M. Izenic a produit sur ces auditeurs l'effet le plus profond.

**Conseil de guerre**

Dans sa séance du 7 avril, le conseil de guerre permanent de la 17<sup>e</sup> région de corps d'armée, réuni sous la présidence de M. le colonel Roget, du 126<sup>e</sup> de ligne, a statué sur les deux affaires que voici:

Deux soldats du 7<sup>e</sup> de ligne, en garnison à Cahors, comparaissaient tout d'abord sous l'inculpation de vol. Ce sont les nommés Antoine Laurens, âgé de 23 ans, originaire de Labastide-de-Penne (Tarn-et-Garonne), incorporé au 7<sup>e</sup> de ligne le 13 novembre 1894, et Jean Charpentier, âgé de 23 ans, originaire de Bio (Lot), incorporé au même régiment le 16 novembre 1893.

Les faits qui leur sont reprochés sont des plus simples. Depuis quelques temps, des vols se commettaient au préjudice de l'ordinaire; une surveillance très rigoureuse fut observée, et le 17 février, vers cinq heures et demie du soir, le soldat Charpentier fut surpris par le sergent de garde au poste de police, au moment où il allait franchir la porte du quartier, dissimulant dans une des poches de sa capote six morceaux de sucre, pesant ensemble 125 grammes.

Interrogé sur la provenance de ce sucre, Charpentier déclara qu'il l'avait reçu du soldat Laurens, cuisinier-chef du 3<sup>e</sup> bataillon. Et celui-ci avoua qu'il donnait de temps à autre, à son camarade, de petites quantités de cette denrée, ajoutant que le sucre ainsi dérobé était à l'insu du cafetier du bataillon.

L'instruction a établi que Charpentier tirait un certain profit du sucre volé; il l'apportait, en effet, à la propriétaire d'un petit débit de la rue Saint-James, qu'il fréquentait assidûment.

Mis en cellule, Charpentier s'évada le dimanche 23 février et fut ramené au corps trente-six heures après par la gendarmerie, revêtu d'habits civils, ses vêtements militaires ayant été abandonnés par lui dans une cabane des environs de Valrouffé, où ils furent recueillis.

Six témoins sont entendus dans cette affaire et les renseignements, qui sont excellents pour

Laurens, sont moins favorables pour Charpentier. Aussi, le conseil, tout en les reconnaissant l'un et l'autre coupables du délit de vol qui leur est reproché, condamne-t-il Charpentier à deux ans de prison, tandis qu'il n'inflige qu'une année de la même peine à Laurens. Et encore le conseil signe, hors séance, en faveur de ce dernier un pourvoi adressé au chef de l'Etat et concluant à une notable réduction de peine.

— Dans la seconde affaire, il s'agit d'un délit d'insoumission à la loi sur le recrutement de l'armée. Le prévenu se nomme Armand Alithe, âgé de 33 ans, originaire de Cabrerets (Lot). Ouvrier boulanger, il « trimarde » depuis quelques temps déjà et s'est fait condamner maintes fois pour mendicité et vagabondage.

Il n'a pas répondu, en 1893, à l'appel des hommes de sa classe, et il n'a pas obéi davantage à l'ordre de route qui lui prescrivait de se rendre à Cahors le 15 octobre 1895.

Il est condamné à un mois de prison.

**CHRONIQUE THÉÂTRALE**

Le concert donné mardi dernier dans la salle du théâtre par MM. Dantôt, Rottembourg et Barrier, artistes aveugles, au profit de l'Association Valentin Haüy, n'a réuni qu'un nombre dérisoire de spectateurs. Seuls, quelques fervents de la musique étaient venus applaudir le talent des organisateurs de ce concert de bienfaisance. Cela a été d'autant plus regrettable que rarement, à Cahors, nous avons eu le plaisir d'entendre des artistes d'une aussi grande valeur.

**Musique du 7<sup>me</sup> de ligne**

PROGRAMME des 9 et 12 mars  
De 4 à 5 heures

Le Cœur et la Main, pas redoublé. Lecnq.  
Dolorès, valse. Walfenfeld  
Les Dragons de Villars, fantaisie Maillard.  
Le voyage de Suzette, polka. Vasseur.

**Bourse de Paris**

Cours du 9 Avril 1896

**RENTES**

3 0/0.....compt.	101 17
3 0/0 amortissable.....compt.	100 30
4 1/2 0/0.....compt.	105 85

**A LA BOULIE D'OR**



**H. FABRE**



10, RUE DE LA MAIRIE, 10  
CAHORS

FABRICATION ET RÉPARATION  
**D'HORLOGERIE, BIJOUTERIE & JOAILLERIE**

Dorure et Gravure sur Métaux

MUNETTERIE & OPTIQUE

**SECURICURIE**

Achat de Matières Or, Argent et Platine  
Travaux soignés. — Prix modérés

Nous recommandons aux malades atteints de rhumes et bronchites, d'asthme, catarrhe, de grippe ou influenza, de n'user que des véritables Capsules Guyot, qui sont blanches, avec la signature Guyot écrite sur chaque capsule. Le goudron renfermé dans ces capsules est bien supporté par l'estomac.

**POUR FORTIFIER**

Les enfants et les personnes faibles de la poitrine, de l'estomac ou atteintes de chlorose ou d'anémie, le meilleur et le plus agréable déjeuner est le véritable Racahout des Arabes, aliment nutritif et reconstituant, préparé par DELANGRENIER, à Paris. — (Se défier des contrefaçons). Dépôts dans chaque ville.

**PAPIER WLINSI**, Remède souverain pour la Guérison des Rhumes, Irritations de Poitrine, Maux de Gorge, Douleurs, Rhumatismes, etc. — 1 fr. 50 la boîte.  
Exiger le nom WLINSI

**LE VIN de G. SEGUIN** Réveille l'appétit, facilite la digestion, coupe les fièvres, combat la Chlorose et l'Anémie; il convient à tous les tempéraments affaiblis.  
Paris, 165, rue Saint-Honoré.

Eviter les contrefaçons

**CHOCOLAT MENIER**

Exiger le véritable nom

La Pharmacie populaire et commerciale

Rue de l'Hôtel de Ville, à Cahors, créatrice de la Pharmacie à prix réduit, est la seule qui donne des médicaments de choix à 50 0/0 au-dessous du tarif de la région.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Excursions aux Stations thermales et hivernales des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, Salles-de-Béarn etc.

Tarif spécial G. V. n° 106 (Orléans)

Des billets d'aller et retour, avec réduction de 25 0/0 en 1<sup>re</sup> et de 20 0/0 en 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> classes sur les prix calculés au tarif général d'après l'itinéraire effectivement suivi, sont délivrés, toute l'année, à toutes les stations du réseau de la compagnie d'Orléans, pour les stations balnéaires et thermales ci-après du réseau du Midi, et notamment pour :

Arcachon, Biarritz, Dax, Guéthary (halte), Hendaye, Pau, Saint-Jean-de-Loz, Salles-de-Béarn, etc.

Durée de validité : 25 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.

Tout billet d'aller et retour délivré au départ d'une gare située à 500 kil. au moins de la station thermale ou balnéaire, donne droit, pour le porteur, à un arrêt en route à l'aller comme au retour. Toutefois, la durée de validité du billet ne sera pas augmentée du fait de ces arrêts.

La période de validité des billets d'aller et retour peut, sur la demande du voyageur, être prolongée deux fois de dix jours, moyennant le paiement aux Administrations, pour chaque fraction indivisible de 10 jours, d'un supplément de 10 % du prix total du billet aller et retour.

AVIS. — La demande de ces billets doit être faite trois jours au moins avant le jour du départ.

Billets d'aller et retour de famille, pour les stations thermales et hivernales des Pyrénées et du golfe de Gascogne.

Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, Salles-de-Béarn etc.

Tarif spécial G. V. n° 106 (Orléans)

Des billets d'aller et retour de famille, de 1<sup>re</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> classe, sont délivrés toute l'année, à toutes les stations du réseau d'Orléans, avec faculté d'arrêt à tous les points du parcours désignés par le voyageur, pour les stations bal-

néaires et thermales ci-après du réseau du Midi, et notamment pour :

Arcachon, Biarritz, Dax, Guéthary (halte), Hendaye, Pau, Saint-Jean-de-Loz, Salles-de-Béarn, etc.

Avec les réductions suivantes, calculées sur les prix du Tarif général d'après la distance parcourue, sous réserve que cette distance, aller et retour compris, sera d'au moins 300 kilomètres.

Pour une famille de 2 personnes	20 %
— 3 —	25 %
— 4 —	30 %
— 5 —	35 %
— 6 —	ou plus 40 %

Durée de validité : 33 jours non compris les jours de départ et d'arrivée.

La durée de validité des billets de famille peut être prolongée une, ou deux fois de 30 jours, moyennant le paiement, pour chacune de ces périodes, d'un supplément égal à 10 % du prix du billet de famille.

AVIS. — La demande de ces billets doit être faite quatre jours au moins avant le jour du départ.

Voyages dans les Pyrénées

La compagnie d'Orléans délivre toute l'année des Billets d'excursion comprenant les trois itinéraires ci-après, permettant de visiter le centre de la France, les stations thermales et balnéaires des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

1<sup>er</sup> itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Bagnères-de-Bigorre, Montréjeau, Bagnères-de-Luchon, Pierrefitte-Nestalas, Pau, Bayonne, Bordeaux, Paris.

2<sup>e</sup> itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Pierrefitte-Nestalas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris.

3<sup>e</sup> itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Dax, Bayonne, Pau, Pierrefitte-Nestalas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris.

Les prix de ces billets sont les suivants :

1<sup>re</sup> classe 163 fr. 50 — 2<sup>e</sup> classe 122 fr. 50.

— Durée de validité : 30 jours.

La durée de ces différents billets peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes de 10 jours, moyennant paiement, pour chaque pé-

riode, d'un supplément de 10 % du prix du billet.

Il est délivré de toute gare des compagnies d'Orléans et du Midi, des billets Aller et Retour de 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> classe rédoit, pour aller rejoindre les itinéraires ci-dessus, ainsi que de tout point de ces itinéraires pour s'en écarter.

AVIS. — Ces Billets doivent être demandés au moins 3 jours à l'avance.

EXCURSIONS

En Touraine, aux Châteaux des bords de la Loire et aux Stations balnéaires de la ligne de Saint-Nazaires au Croisic et à Guérande.

1<sup>er</sup> Itinéraire

1<sup>re</sup> classe 86 fr. — 2<sup>e</sup> classe 63 fr. — Durée 30 jours.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux, et retour à Tours — Loches, et retour à Tours — Langeais — Saumur — Angers — Nantes — Saint-Nazaire — Le Croisic — Guérande, et retour à Paris, via Blois ou Vendôme, ou par Angers, via Chartres, sans arrêt sur le réseau de l'Ouest.

NOTA. — Le trajet entre Nantes et Saint-Nazaire peut être effectué, sans supplément de prix, soit à l'aller, soit au retour, dans les bateaux de la compagnie de la Basse-Loire.

La durée de validité de ces billets peut être prolongée une, deux ou trois fois de 10 jours, moyennant paiement, pour chaque période, d'un supplément de 10 % du prix du Billet.

2<sup>e</sup> Itinéraire

1<sup>re</sup> classe 54 fr. — 2<sup>e</sup> classe 41 fr. — Durée 15 jours.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux, et retour à Tours — Loches et retour à Tours — Langeais, et retour à Paris, via Blois ou Vendôme.

En outre, il est délivré à toutes les gares du réseau d'Orléans, des Billets aller et retour comportant les réductions prévues au tarif spécial G. V. n° 2 pour des points situés sur l'itinéraire à parcourir, et vice versa.

Ces billets sont délivrés toute l'année, à Paris, à la gare d'Orléans (quai d'Austerlitz) et aux Bureaux succursales de la Compagnie, et à toutes les gares et stations du réseau d'Orléans, pourvu que la demande soit faite au moins trois jours à l'avance.

25 ANS DE SUCCÈS.

MAISON DE CONFIANCE  
LA POSE DES DENTS  
Le Redressement  
à toutes les Opérations relatives  
à l'ART DENTAIRE.

**AUDOUARD**  
Chirurgien-Dentiste  
16 Rue du Maréchal Brune  
BRIVE (CORRÈZE)

NOTA. — M. AUDOUARD engage les personnes qui doivent se rendre à Brive, pour le consulter, à vouloir bien lui annoncer leur visite deux ou trois jours à l'avance.  
ADRESSE TÉLÉGRAPHIQUE: AUDOUARD BRIVE.

PROTECTEURS DE LA CHAUSSURE

Système BLAKEY, à 0 fr. 50 la carte  
Breveté S. G. D. G.  
Enclume de Famille  
Système breveté S. G. D. G. Prix 2 fr.

Toute personne soucieuse de ses intérêts doit employer le Protecteur de la Chaussure, système BLAKEY. Adopté par l'armée dans quatre corps d'armée. Essayer le Protecteur, c'est l'adopter. — Recommandé d'une façon particulière aux institutions et aux pères de famille.

Machines à coudre de tous systèmes, Vélocipèdes, Timbres caoutchouc, Brillant oriental pour meubles et parquets. Lessiveuses Soleil.

Écharpes pour maîtres et adjoints  
EN VENTE : chez M. J. LARRIVE, rue de la Liberté, 16, Cahors. Seul représentant et dépositaire.

Journal de la Santé

REVUE D'HYGIÈNE ET DE MÉDECINE POPULAIRE  
CRÉE EN 1894  
PARAIT TOUS LES DIMANCHES EN 32 PAGES  
avec gravures dans le texte.  
Consultations gratuites par la voie du Journal  
par d'éminents spécialistes.  
PRIME GRATUITE : Dictionnaire de l'Homme sain et de l'Homme malade, par le Dr J. Rossi, Encyclopédie complète d'Hygiène et de Médecine populaire. Cette prime vaut 8<sup>e</sup> en librairie.  
ABONNEMENTS : UN AN, 6 FR.; UNION POSTALE, 8 FRANS.  
(Ajouter 1 fr. pour l'affranchissement de la Prime.)  
BUREAUX : 5, Bd Montmartre, Paris (Téléphone).  
On s'abonne, en envoyant mandat-poste à l'Administration du Journal, 5, Boulevard Montmartre, Paris et à tous les Bureaux de poste de France et de l'Étranger.

DIRECTION DÉPARTEMENTALE est offerte à Cahors, par la Société de Protection du Commerce et de l'Industrie, 78, rue Taibout, à Paris. Traitement fixe et remises. Références de 1<sup>er</sup> ordre dans le commerce et l'industrie sont exigées.

Cave Bordelaise

3, rue de la Mairie, CAHORS

M. LASSERRE, ANCIEN CHEF DE SECTION

M. COMBARIEU, Successeur

Livraisons au détail et à domicile de vins vieux en bouteilles de Bordeaux-Médoc, vieux Cahors, vins blancs secs et doux de la Gironde et de Banyuls-sur-Mer (garantis de raisins frais), Grenache, Muscat et Banyuls supérieur (vins de propriétaire), Cognacs, Rhums, Armagnacs de 1<sup>re</sup> marque. Spiritueux, Liqueurs de marque, Champagnes, Vins en fûts et Eaux minérales. — Prix très réduits sur tous les articles eu égard à leur qualité toute-fait supérieure.

PIANOS  
MUSIQUE & ORGUES

Ancienne Maison TRUFFIER, fondée en 1852

Arthur LAGAPE, facteur-accordeur de Pianos & Orgues

SUCCESSEUR

2, Rue Taillefer et place Francheville, 40, Périgueux

LOCATION depuis 8 fr. par mois à l'année

PIANOS ENTièrement NEUFS

Rendus franco chez le client. Accord gratuit

Vente, Location, Échange, Accords, Réparations

Pour tous renseignements, s'adresser chez M. VIGOUROUX, Organiste de la Cathédrale et professeur de piano, Rue Clément-Marot, CAHORS

Canaux agricoles

Les obligataires qui ont vendu leurs titres à Je bas cours, sont remboursés de la différence entre le prix d'achat et le prix de vente, par suite d'un jugement rendu. Ceux qui ont conservé leurs titres sont également remboursés au prix d'achat. S'adresser Caisse de liquidation, fondée en 1891, 27, rue de Valois, Paris, qui se charge de faire reconstituer les bordereaux manquants et de faire le nécessaire pour pouvoir toucher. Urgence de se presser.

**VIN DE PEPTONE DE CHAPOTEAUT**  
Contient la viande de bœuf digérée et rendue soluble par la Pepsine. Il est recommandé dans les maladies d'estomac, les digestions difficiles et l'insuffisance de l'alimentation. On nourrit avec lui les Anémiques, les Convalescents, les Phthisiques, les Vieillards et tous ceux privés d'appétit, dégoûtés des aliments ou ne pouvant les supporter.  
La pureté de la PEPTONE CHAPOTEAUT l'a fait adopter à l'INSTITUT PASTEUR.  
Dépôt dans toutes les Pharmacies.

IMPUISSANCE chez l'homme STÉRILITÉ chez la femme. Pilules Spitaëls. Effet immédiat sans nuire à la santé, 4 fr. Spitaëls, pharmacien à Lille. Envoi discret.

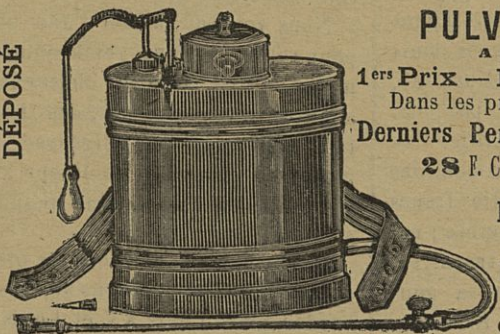
**GUERISON**  
Certaine et Radicale de toutes les AFFECTIONS de la PEAU  
Dartres, Eczéma, Acné, Psoriasis, Herpès, Prurigo, Pityriasis, Lupus, etc., etc.  
Piles et Ulcères variqueux dits incurables.  
Ce Traitement qui a été essayé dans les HOPITAUX avec le plus grand succès et prescrit par l'Académie de Médecine ne dérange pas du travail; il est à la portée des petites bourses, et, dès le 2<sup>e</sup> jour, il produit une amélioration sensible.  
M. LENORMAND, Mac<sup>ie</sup> Spéc<sup>ie</sup>, ancien Aide-Major des Hôpitaux M<sup>ie</sup>, 9, rue de Turin, PARIS. Consultations gratuites par Correspondance.

Le propriétaire-gérant : LAYTON.

ORFÈVRERIE CHRISTOFLE  
COUVERTS CHRISTOFLE

CHRISTOFLE & C<sup>ie</sup> Manufacture à Paris, 56, Rue de Bondy  
ENVOI FRANCO DU CATALOGUE ILLUSTRÉ

Nos représentants à Cahors, sont MM. Mandelli, père et fils, horlogers-bijoutiers.



PULVÉRISATEUR-DEPEYRE

A pompe directe et air comprimé  
1<sup>er</sup> Prix — Hors Concours — Médailles d'Or  
Dans les principaux Centres viticoles de France  
Derniers Perfectionnements. Appareil garanti  
28 F. CUIVRE JAUNE — 32 F. CUIVRE ROUGE

F. DEPEYRE, Inventeur-fabricant  
Chevalier du Mérite Agricole  
18, Boulevard Gambetta, à Cahors (Lot)  
NOTA. — Vu le grand nombre de demandes prière de se faire inscrire au plus tôt.

Marcelin ALAZARD

HORTICULTEUR PROFESSEUR D'ARBORICULTURE, AVENUE DE MAYENNE  
MONTAUBAN (Tarn-et-Garonne)

Vignes Américaines et Franco-Américaines

VARIÉTÉS DISPONIBLE GREFFÉES :

Sur Herbemont et Jacquez. — Méreau du Lot, Pinot noir, Négret de Villaudrie, Sémillon blanc, Valdiguiet;  
Sur Rupestris du Lot et Rupestris Martin. — Mériille ou Bordelais, Cabernet Sauvignon, Cote vert du Lot ou Méreau, Folle blanche, Négret de Villaudrie, Sémillon blanc;

Sur Riparia Gloire et Riparia grand Glabre. — Bordelais ou Mériille, Cabernet Sauvignon, Merlot, Chasselas de Montauban Méreau cote vert, Folle blanche, Grand noir, Gamay du Beaujolais, Meuzac rose, Négret de Villaudrie, Pinot noir, Petites Sirah, Sémillon, Sauvignon blanc, Valdiguiet.

Superbe collection de 50 variétés de raisins de table

Spécialité de Boutures et racinés greffables des meilleures variétés sélectionnées, Berlandieri du Texas

Boutures écusonnées à œil dormant, Récompensées à l'Exposition Nationale d'Angers, d'une médaille de vermeil; — et d'un diplôme d'honneur au Congrès Viticole de Tours.

PRIX MODÉRÉS. — Envoi du prix-courant spécial des Vignes, et Catalogues d'arbres, Arbustes et Rosiers sur demande.